

Édition
2022*

Tableau de bord

Les chasseurs
au service de la
Biodiversité

*A partir des chiffres de l'année cynégétique 2020-2021.



Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre
de la protection de l'environnement



Les chasseurs sont des acteurs engagés qui vivent la nature au quotidien. Parce qu'ils chassent, parce qu'ils sont propriétaires terriens ou gestionnaires d'espaces et passionnés par les territoires sur lesquels ils vivent, les chasseurs s'investissent dans la conservation de la nature et agissent pour la biodiversité. Ils interviennent sur les territoires ruraux pour préserver l'environnement, restaurer sa biodiversité, aménager les biotopes, sauvegarder la faune, qu'il s'agisse d'espèces chassables ou non. Par la pratique responsable de leur activité, les chasseurs participent, de fait, à la conservation des ressources biologiques sur les territoires.

Le principe de l'utilisation durable des ressources est reconnu comme instrument important au service de la conservation par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Forte du réseau fédéral et associatif de la chasse, cette contribution des chasseurs à la sauvegarde de la biodiversité est aujourd'hui chiffrée sous la forme de ce «tableau de bord» qui sera publié chaque année.

La Fédération Nationale des Chasseurs, Association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 2011 est à l'initiative de celui-ci. Il a été réalisé à partir d'une enquête menée auprès des 94 Fédérations Départementales sur la saison cynégétique 2020-2021.

Le réseau fédéral mène ces actions de conservation depuis des années. Plus de 1 000 opérations sont consultables sur notre plateforme [CYNACTIIONSBIODIV](#). L'écocontribution et le soutien financier de l'OFB permet de renforcer ces initiatives sur les territoires.

Willy SCHRAEN,
Président de la Fédération Nationale des Chasseurs



Préservation de la «trame écologique verte et bleue»

Pour maintenir ou reconstituer des zones réservoirs de biodiversité et corridors écologiques qui les relient, les Fédérations des chasseurs passent des contrats avec les acteurs du territoire : agriculteurs, propriétaires fonciers, forestiers, sociétés locales de chasse.



Cultures faunistiques et floristiques :

Il s'agit de mettre en place des couverts d'intérêt faunistique et floristique, des cultures intermédiaires, des cultures mellifères et jachères environnementales, selon différents dispositifs contractuels et réglementaires.

29 474 ha

= la superficie de Menton



Haies environnementales, buissons et arbres :

Chaque année les chasseurs plantent et entretiennent des haies, buissons et arbres champêtres.



572 km
de linéaire planté

= la distance Paris-Grenoble

Grenoble

Paris



93 km
entretenus

= la distance Paris-Chartres

Chartres

Paris



Zones humides :

Les chasseurs aménagent et entretiennent des zones humides (mares, étangs, lacs...)



12 980 ha
sur 770 communes

= 5x la superficie de Marseille

MARSEILLE



Les chasseurs

propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels

Les chasseurs possèdent et gèrent des zones naturelles, sur lesquelles ils mettent en place des mesures de conservation efficaces. Les fédérations et la Fondation pour la Protection des Habitats viennent en appui à cette politique de protection.



Sites naturels en propriété et maîtrise foncière :

Les fédérations des chasseurs et leurs associations sont propriétaires de centaines d'espaces naturels, gérés pour obtenir des résultats positifs et durables sur la biodiversité. Exemples : lac de grand-lieu, marais de Châteauneuf...



9 333 ha

FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE



WILDLIFE
HABITATS
FOUNDATION
WHF



Zoom sur les sites de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage

<https://www.fondationfaunesauvage.com>

220 sites

5 888 ha

répartis sur 66 départements

Sites naturels en gestion :

Les fédérations des chasseurs gèrent ou cogèrent des espaces naturels, selon des plans de gestion écologique établis avec les acteurs des territoires. Ils sont souvent classés en aires protégées par l'administration. Exemples : Espace Naturel Sensible de la Lagune de Bouin (85), Sites Natura 2000 du massif de Villefermoy (77) et de l'étang du Murat (87), Espace Naturel Sensible du Territoire des Places à Morogues (18)...



Près de
100 000 ha

(chiffres en cours d'évaluation)

Réserves de chasse :

Les chasseurs gèrent ces zones où la chasse est interdite (ou très fortement limitée) dans un but de reconstitution de la faune sauvage et de ses habitats.

2,7 million ha

= 3x la superficie

du département de la Dordogne



Nouveau



Territoires de Faune sauvage :

C'est un label développé en France par la Fondation François Sommer, la FNC et l'OFB à l'initiative d'European Landowners' Organization pour mettre en avant les actions de conservation de la nature menées de façon volontaire par les propriétaires privés et les gestionnaires de territoires. <https://territoiresdefaunesauvage.com/>

78 510 ha
répartis sur 35 territoires

= la superficie de la
ville d'Arles

+ 3 083 ha

répartis sur 9 territoires
(année cynégétique 2020-21)



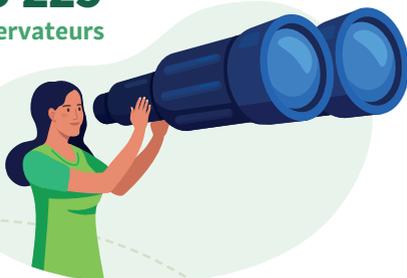
Acquisition et partage des connaissances sur la faune sauvage et la biodiversité

Comptages et suivi de la faune sauvage :

Les chasseurs participent à des réseaux nationaux d'observation et de suivi de la faune sauvage par des comptages annuels. Les protocoles de ces comptages sont définis par des organismes scientifiques (OFB, Muséum national d'Histoire naturelle...).

Exemples : suivi hivernal des oiseaux communs (SHOC), suivi temporel des oiseaux communs (STOC), réseaux : loup/lynx, ours brun, ongulés sauvages...

29 225
observateurs



Les chasseurs «sentinelles» de la santé publique et animale :

15 629
animaux analysés ayant fait
l'objet de prélèvements afin
de voir le niveau de circulation
d'agents pathogènes dans
l'environnement.

Expertises territoriales faune et flore :

A la demande des collectivités territoriales et des grands aménageurs (autoroute, ferroviaire, éolien, photovoltaïque, fluvial) les Fédérations des Chasseurs mènent des expertises sur les milieux, les habitats, la faune et la flore.

293 004 ha

= 1,5x la superficie
du département de
l'Essonne



Opérations de sensibilisation à la nature



Animations nature (grand public)

Les Fédérations des chasseurs s'investissent dans la sensibilisation à la nature sur leurs espaces naturels et sites ludo-pédagogiques.

870

événements
organisés



59 441

visiteurs

= le nombre d'habitants
de Narbonne

Animations nature (scolaires)

A la demande des enseignants, des animateurs interviennent dans les écoles, et autres établissements scolaires (collèges, lycées, universités).

2 252

événements
organisés



55 023

participants

= le nombre d'habitants
de Vannes

Participation à des plans nationaux d'actions (PNA)

Les fédérations des chasseurs participent à 16 plans nationaux d'actions (PNA). Exemples : Lynx, Outarde canepetière, Aigle de Bonelli, Gypaète barbu, Butor étoilé, Cistude d'Europe, Lézard ocellé, Sonneur à ventre jaune, Odonates...

Ces PNA sont des outils stratégiques opérationnels à l'initiative du Ministère de la Transition écologique, qui visent à assurer la conservation de la faune et de la flore sauvages menacées.



Mobilisation du réseau associatif de la chasse pour la préservation de l'environnement



Organisation de chantiers nature :

Les chasseurs mobilisent des bénévoles (*familles, amis, randonneurs, pratiquants de sports de pleine nature*) autour de chantiers de protection de l'environnement : collecte de déchets, réhabilitation de milieux naturels dégradés, suivi de faune sauvage, etc.



www.jaimelanaturepropre.fr

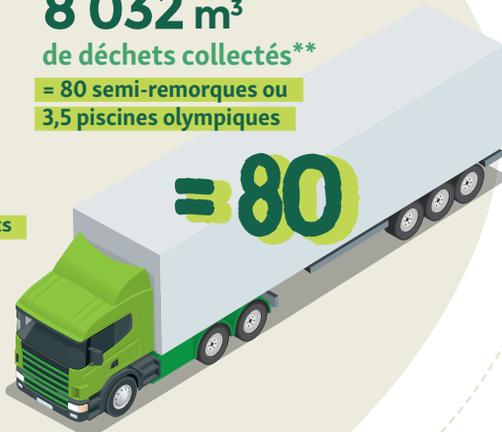
1 605
Points
de collecte**



65 868
participants**
= le nombre d'habitants
de Valence

**Chiffres de l'année civile 2022.

8 032 m³
de déchets collectés**
= 80 semi-remorques ou
3,5 piscines olympiques



3 actions :

- Recenser les colonies
- Favoriser la nidification
- Sensibiliser les citoyens



www.hirondellesetbiodiversite.fr

Qui sommes nous ?

La FNC forte de ses 94 fédérations départementales et inter-départementales, 13 fédérations régionales, et de plus de 70 000 associations de chasse, fédère le plus important réseau associatif du monde rural. Elle est à ce titre, un acteur incontournable des pouvoirs publics et des collectivités.

La FNC et son réseau fédéral sont agréés au titre de la protection de l'environnement.

Avec plus de 4 millions de porteurs de permis dont 1 million de pratiquants et 500 000 bénévoles, notre expérience de terrain au service de la défense de la biodiversité est reconnue.

Nos partenaires techniques et financiers :

Etat et établissements publics (ex : Ministère de la Transition écologique, DREAL, DRAAF, OFB, agences de l'eau, FNADT...)

Collectivités locales (ex : Conseils Régionaux, Conseils Départementaux, Intercommunalités, Communes...)

Monde agricole, forestier et de la propriété privée (ex : APCA, FNSEA et syndicalisme agricole, FNSAFER, ADASEA, interprofessions, CNPPF, ONF...)

Acteurs socio-économiques hors agricole et forestier (ex : Chambre de Métiers et de l'artisanat...)

Environnement (ex : Conservatoire du littoral, Conservatoires d'espaces naturels, Réserves Naturelles de France, CPIE associations naturalistes...)

Territoires de projets (ex : Parcs Naturels Régionaux, Groupes d'Action locale...)

Recherche, expertise (ex : OFB, CNRS, CEREMA, INRAE, CIRAD, MNHN, bureaux d'études...)

Enseignement et formation professionnelle (ex : écoles, collèges, lycées agricoles et professionnels, universités ...)

Fondations (ex : Fondation François Sommer...)

Union européenne (ex : FEDER, FEADER, LEADER, LIFE...)



Fédération Nationale des Chasseurs

Association agréée au titre de la protection de l'environnement
13, rue du Général Leclerc - 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. 01 41 09 65 10 - Fax 01 41 09 65 20

FNC, siret 43922015300027 - APE 9499Z

www.chasseurdefrance.com

Suivez-nous sur : Youtube | Facebook | Twitter | Instagram

